

Le 4 juillet 2018

## Objet : Avis d'élections

Docteure, Docteur,

Nous vous informons de la tenue d'élections lors de la prochaine assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des médecins omnipraticiens Laurentides-Lanaudière (AMOLL) qui aura lieu le mercredi 14 novembre 2018 à 17h00, à l'hôtel Impéria de Terrebonne (2935 boul. de la Pinière).

### Sièges en élection à l'AGA 2018

Conformément à l'article 27 des règlements généraux adoptés le 25 octobre dernier et disponibles en tout temps sur le site web de l'Association ([www.amoll.org/democratie](http://www.amoll.org/democratie)), le **siège no 1**, celui de président du conseil d'administration (C.A.), **ainsi que les sièges 5, 6, 7, 11, 12 et 13 seront en élection à chaque année paire**. Si des élections ont lieu, chacun des sièges doit être élu au suffrage universel par l'ensemble des membres en règle de l'AMOLL, incluant, pour la toute première fois, celui de président.

De plus, conformément à l'article 72 portant sur la « clause de transition », un tirage au sort a été effectué lors de la rencontre du C.A. du 26 janvier 2018 afin de déterminer quel numéro de siège occupent les administrateurs déjà en place. Comme l'article 26 prévoit que le prochain C.A. sera composé de 13 administrateurs (il est actuellement composé de 14), seuls les douze premiers noms pigés, en plus du président, ont obtenu un numéro de siège, et ce, conformément à l'article 72.

*Résultats du tirage au sort du 26 janvier 2018 :*

Siège	Poste	Nom	Année
<b>Siège no. 1</b>	<b>Président</b>	<b>Dr Marc-André Amyot</b>	<b>2018</b>
Siège no. 2	Administrateur Lanaudière	Dre Hélène Laporte	2019
Siège no. 3	Administrateur Lanaudière	Dre Marie-Rose Châteauvert	2019
Siège no. 4	Administrateur Lanaudière	Dre Laurie Vignola	2019
<b>Siège no. 5</b>	<b>Administrateur Lanaudière</b>	<b>Dr Marc Adams</b>	<b>2018</b>
<b>Siège no. 6</b>	<b>Administrateur Lanaudière</b>	<b>Dr Jean-Philippe Lebel</b>	<b>2018</b>
<b>Siège no. 7</b>	<b>Administrateur Lanaudière</b>	<b>Dr Claude St-Laurent</b>	<b>2018</b>
Siège no. 8	Administrateur Laurentides	Dre Andréanne Dion	2019
Siège no. 9	Administrateur Laurentides	Dre Lyne Couture	2019

Siège no. 10	Administrateur Laurentides	Dr Laurent Jacob	2019
<b>Siège no. 11</b>	<b>Administrateur Laurentides</b>	<b>Dr Pierre-Michel Laurin</b>	<b>2018</b>
<b>Siège no. 12</b>	<b>Administrateur Laurentides</b>	<b>Dre Isabelle Ledoux</b>	<b>2018</b>
<b>Siège no. 13</b>	<b>Administrateur Laurentides</b>	<b>Dr Richard Latulippe</b>	<b>2018</b>

Dre Hélène Daneault n'ayant pas obtenu de siège lors du tirage au sort verra son mandat se terminer en 2018 et est éligible pour solliciter un autre mandat.

## Éligibilité aux élections

Selon l'article 27 : « *Tout membre en règle pratiquant la médecine dans la région depuis douze (12) mois, en date de l'assemblée générale annuelle, peut être administrateur de l'Association.*

*Pour être éligible au poste d'administrateur, un membre en règle doit avoir l'appui de deux (2) membres en règle de l'Association.*

*Pour être éligible au poste de président, un membre en règle doit avoir complété au moins un mandat à titre d'administrateur de l'Association.*

*Pour être éligible aux sièges 2 à 7 inclusivement, un membre en règle doit pratiquer la médecine dans la région de Lanaudière.*

*Pour être éligible aux sièges 8 à 13 inclusivement, un membre en règle doit pratiquer la médecine dans la région des Laurentides. »*

## Dépôt de candidature

Selon l'article 30 : « *Dès la publication des sièges d'administrateurs en élection, les membres intéressés à occuper l'un de ces sièges peuvent soumettre leur candidature, et ce jusqu'au 45<sup>e</sup> jour précédant la tenue de l'assemblée générale annuelle. Un membre doit soumettre sa candidature soit pour occuper l'un des postes en élection dans sa sous-région, soit pour occuper la présidence si celle-ci est en élection. Chacune des candidatures doit être transmise directement au président du Comité d'élection.* »

**Vous avez donc, si l'un de ces sièges vous intéresse et que vous êtes éligible, jusqu'au 30 septembre 2018 pour poser votre candidature, appuyée par deux membres en règle de l'AMOLL, en remplissant le bulletin de mise en candidature (voir la pièce jointe) et en le retournant à [president.election@amoll.org](mailto:president.election@amoll.org).**

De plus, l'AMOLL offre l'opportunité à tous les candidat.e.s en lice de se faire valoir sur son site web ainsi que dans ses communications électroniques, s'ils le désirent, en produisant eux-mêmes et en faisant parvenir à [communication@amoll.org](mailto:communication@amoll.org) :

- Un curriculum vitae;
- Une photo;
- Une brève lettre de motivation;
- Une vidéo promotionnelle.

Il sera également permis, à chacun des candidats, d'effectuer une **allocution de 3 minutes** maximum à l'occasion de l'AGA du 14 novembre.

## Profil de candidatures recherchées

Toujours selon l'article 30, nous vous informons du « *profil de candidatures recherchées afin que le conseil d'administration soit représentatif de la diversité des membres* » établi par le comité de gouvernance. Si ce dernier propose que le C.A. s'approche le plus possible de ce profil, **ce ne sont ici que des recommandations et ceci n'est aucunement restrictif.**

Profil général recherché, selon le comité de gouvernance :

- Une pratique polyvalente et diversifiée, notamment en hospitalisation de courte et de longue durée, en urgence, en soins palliatifs, en maintien à domicile et en enseignement en UMF;
- Qu'environ les 2/3 des administrateurs du C.A. fassent de la prise en charge;
- Qu'environ la moitié des administrateurs du C.A. soient des femmes;
- Qu'environ le 1/3 des administrateurs du C.A. soient des médecins ayant moins de 15 ans de pratique;
- Une représentativité régionale et sous-régionale;
- Une disponibilité des administrateurs.

Profil spécifique recherché pour les élections de 2018, selon le comité de gouvernance :

- S'approcher globalement le plus possible du profil général;
- Des administrateurs avec une pratique en hospitalisation de courte ou de longue durée, en urgence ou en soins de longue durée;
- Deux administrateurs ayant moins de 15 ans de pratique;
- Deux administrateurs dont le travail principal est dans Lanaudière-Nord, notamment dans les MRC de D'Autray, de la Matawinie ou de Montcalm;
- Un administrateur dont le travail principal est dans la MRC D'Argenteuil.

Nous tenons toutefois à le souligner : **toute personne éligible et appuyée par deux membres en règle peut se porter candidat.** Ce sera, au final, à l'ensemble des membres en règle de décider de la composition du prochain C.A.

## Les candidatures et le vote

**La liste des candidats éligibles vous sera transmise, conformément à l'article 33, le 30<sup>e</sup> jour précédent l'AGA, soit le 15 octobre 2018.** Puis, autre nouveauté, **le vote se tiendra sur une période de deux semaines, soit du 30 octobre au 14 novembre, par voie électronique.** Les membres en règle recevront à ce moment, par courriel, la procédure leur expliquant comment exercer leur droit de vote.

Espérant une participation de votre part à cet important processus démocratique, nous vous prions d'accepter, Docteure, Docteur, nos salutations les meilleures.



Dre Brigitte St-Pierre  
Présidente du comité d'élection de l'AMOLL